

- **Modifier**
- Insérer
- **Enlever**

## Article 20 - MEDECINE INTERNE

§ 1. Sont considérées comme prestations qui requièrent la qualification de médecin spécialiste dans une des spécialités relevant de la pathologie interne:"

...

e) les prestations relevant de la spécialité en cardiologie (FL):

...

"	5540	476011	476022	par voie veineuse	K	80	"
"	5541	476033	476044	par voie veineuse avec ponction transseptale	K	200	"
"	5542	476055	476066	par voie artérielle	K	134	"
"	<del>5543</del>	<del>476070</del>	<del>476081</del>	<del>par voies veineuse et artérielle</del>	<del>K</del>	<del>266</del>	<del>"</del>

~~"Les prestations 476011-476022, 476033-476044, 476055-476066 et 476070-476081 ne sont remboursables que si elles ont été demandées et effectuées selon les "guidelines" de la "European Society of Cardiology".~~

Les prestations 476011-476022, 476033-476044 et 476055-476066 ne sont remboursables que si elles ont été demandées et effectuées selon les "guidelines" de la "European Society of Cardiology".

~~En cas de cardiopathie ischémique chronique, les prestations 476011-476022, 476033-476044, 476055-476066 et 476070-476081 ne peuvent être portées en compte qu'après avoir effectué au moins un test préalable d'ischémie fonctionnelle du myocarde (test d'effort, écho-stress, scintigraphie de stress du myocarde) qui démontre l'ischémie.~~

En cas de cardiopathie ischémique chronique, les prestations 476011-476022, 476033-476044 et 476055-476066 peuvent uniquement être portées en compte après avoir effectué au moins un test préalable d'ischémie fonctionnelle du myocarde (test d'effort, écho-stress, scintigraphie de stress du myocarde) qui démontre l'ischémie.

~~S'il est dérogé à ces conditions, la motivation détaillée est conservée dans le dossier médical."~~

S'il est dérogé à ces conditions, la motivation détaillée est conservée dans le dossier médical.

...

476291	476302	Examen électrophysiologique restreint sans ablation en vue de l'étude de la fonction du noeud sino-auriculaire et de la conduction atrioventriculaire au moyen d'un ou de plusieurs cathéters, y compris les enregistrements électrocardiographiques	K	120	"
--------	--------	--	---	-----	---

Les prestations de l'examen électrophysiologique comprennent toutes les prestations médicales, tous les contrôles et toutes les prestations d'imagerie médicale au jour du traitement, à l'exclusion de l'imagerie médicale de l'article 17 et de l'article 17bis. La prestation 469674-469685 peut être attestée en supplément uniquement dans le cas d'un examen électrophysiologique au cours duquel une ponction transseptale est pratiquée, à condition que cette prestation soit effectuée par un médecin spécialiste différent de celui qui réalise l'examen électrophysiologique.

" 476313 476324 Diagnostic et/ou traitement de tachycardies par stimulations électriques au moyen d'un ou plusieurs cathéters endocavitaires, y compris les enregistrements électrocardiographiques K 120 "

"La prestation n° 476276 - 476280 n'est pas cumulable avec la consultation ni avec les prestations n°s 212111-212122, 212214 - 212225, 476011 - 476022, 476033 - 476044, 476055 - 476066, ~~476070~~ ~~476081~~ et 476313 - 476324."

"La prestation n° 476291 - 476302 n'est pas cumulable avec les prestations n°s 212111-212122, 212214 - 212225, 476276 - 476280 et 476313 - 476324."

La prestation n° 476313 - 476324 n'est pas cumulable avec les prestations n°s 212111-212122, 212214 - 212225, 476276 - 476280 et 476291 - 476302."

Mesure du débit cardiaque par les courbes de thermodilution ou par les courbes de dilution de colorant et calcul des temps circulatoires:

...

" 476652 476663 Cathétérisme cardiaque avec biopsie endomyocardique par voie veineuse K 150 "

"Pour les prestations n°s 475016 - 475020, 475532 - 475543, 475812 - 475823, 475834 - 475845, 475856 - 475860, 475871 - 475882, 475893 - 475904, 476011 - 476022, 476033 - 476044, ~~476070~~ ~~476081~~, 476114 - 476125, 476210 - 476221, 476232 - 476243, 476254 - 476265, 476276 - 476280, 476291 - 476302, 476313 - 476324, 476335 - 476346, 476630 - 476641, 476652 - 476663, effectuées chez des enfants de moins de 7 ans, la valeur relative est majorée de 13 %."

...

"§ 2. Les règles de connexité suivantes sont d'application:

*A. En dehors des prestations mentionnées sous la propre spécialité de pathologie interne pour laquelle le médecin spécialiste est agréé, les prestations suivantes du § 1er peuvent être attestées par le médecin spécialiste à titre connexe pour les patients qu'il a en traitement dans le cadre de sa propre spécialité :* "

...

"4. le médecin spécialiste en pédiatrie peut également attester les prestations de la rubrique a) ainsi que les prestations suivantes :"

"— de la rubrique b) 471251-471262, 471273-471284, 471295-471306, 471310-471321, 471354-471365, 471376-471380, 471391-471402, 471516-471520, 471531-471542, 471553-471564, 471612-471623, 471715-471726, 471730-471741, 471752-471763, 471774-471785, 471796-471800, 471811-471822,"

"— de la rubrique e) 475812-475823, 476011-476022, 476055-476066, ~~476070~~ ~~476081~~, 476210-476221, 476232-476243, 476254-476265,"

"— de la rubrique f) 477131-477142, 477411-477422, 477470-477481, 477492-477503, 477514-477525, 478052-478063, 478074-478085, 478096-478100, 477374-477385, 478133-478144;"